
SiaRecommandation
Édition 1999**V104/2-5**

Document de travail en consultation prolongée

**Aide à l'établissement des soumissions et des appels
d'offre dans le domaine de la forêt et des dangers naturels**

Protection de la nature en forêt	V104/2
Traitement de données spatiales	V104/3
Dangers naturels	V104/4
Planification forestière et gestion des forêts	V104/5

Annexe à la RPH 104, édition 1994

Recommandation concernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers

TABLE DES MATIÈRES

	page
V104/2 Protection de la nature en forêt	5
Avant-propos	6
Objectifs	6
L'utilisation des éléments	6
Pluridisciplinarité	6
Planification d'une réserve forestière	7
Plan d'aménagement et d'entretien de réserves naturelles	8
Indemnisation de prestations de protection de la nature en forêt	9
 V104/3 Traitement de données spatiales	 11
Avant-propos	12
Objectifs	12
L'utilisation des éléments	12
A) Saisie / traitement des données	13
B) Travaux SIRS proprement dits	14
 V104/4 Dangers naturels	 15
Table des matières	16
 1. Avant-propos	 17
 2. Vue d'ensemble	 18
2.1 Définitions	18
2.2 Interaction de différents produits	19
2.3 Caractéristiques importantes pour la délimitation des produits	20
2.4 Mode d'utilisation des «éléments»	22
 3. Composantes générales	 25
3.1 Conditions générales	25
3.2 Délimitation des systèmes	25
3.3 Présentation et rapport	27
 4. Produits des projets relatifs aux dangers naturels	 28
4.1 Cadastre des événements	28
4.1.1 Description du produit	28
4.1.2 Tableau d'ensemble	29
4.2 Carte des phénomènes	29
4.2.1 Description du produit	29
4.2.2 Tableau d'ensemble	30
4.3 Carte indicative des dangers	30
4.3.1 Description du produit	30
4.3.2 Tableau d'ensemble	31
4.4 Carte de dangers	33
4.4.1 Description du produit	33
4.4.2 Tableau d'ensemble	33
4.5 Évaluation des risques	36
4.5.1 Description du produit	36
4.5.2 Tableau d'ensemble	37

4.6	Concept de mesures	38
4.6.1	Description du produit	38
4.6.2	Tableau d'ensemble	39
4.7	Examen ponctuel des dangers	42
4.7.1	Description du produit	42
4.7.2	Tableau d'ensemble	43
4.8	Analyse des causes et documentation des événements.....	44
4.8.1	Description du produit	44
4.8.2	Tableau d'ensemble	44
 V104/5 Planification forestière et gestion des forêts		47
Avant-propos		48
Objectifs		48
Utilisation		48
Produit: Planification forestière régionale		49
Produit: Plan de gestion forestier		51
Produit: Gestion technique et conseils aux entreprises forestières.....		52
Produit: Données de base et conditions cadres de la planification forestière		53

V104/2 PROTECTION DE LA NATURE EN FORÊT

Aide à l'établissement des soumissions et des appels d'offre

Groupe de travail:

M. Murri, ing. forestier dipl. EPF/SIA, Kantonsforstamt, Aarau (président)
C. Zahnd, ing. forestier dipl. EPF/SIA, bureau PAN, Berne

Table des matières

	page
V104/2 Protection de la nature en forêt	5
Avant-propos	6
Objectifs	6
L'utilisation des éléments	6
Pluridisciplinarité	6
Planification d'une réserve forestière	7
Plan d'aménagement et d'entretien de réserves naturelles	8
Indemnisation de prestations de protection de la nature en forêt	9

Avant-propos

La Commission des honoraires SIA 104 pour les ingénieurs forestiers (CH 104) s'est fixé comme objectif pour les prochaines années de mettre à disposition des mandants et des mandataires de meilleurs outils de travail pour la formulation de descriptifs de prestations dans le domaine de la forêt et des dangers naturels. La raison de ce choix réside dans le point de la situation effectué en commun avec le Groupe spécialisé SIA de la forêt, suivi d'une large enquête. Le résultat de l'enquête a montré que l'actuelle Recommandation 104 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers (RPH 104) couvre très bien les activités traditionnelles des projets techniques (construction de routes et d'ouvrages), mais ne fournit aucune base pour la description des prestations dans des domaines plus récents. En outre, les travaux sont souvent insuffisamment définis dans le cadre des appels d'offre, ce qui entraîne une situation insatisfaisante aussi bien pour les mandants que pour les bureaux intéressés.

La CH 104 a créé quatre groupes de travail qui ont traité des domaines suivants:

- Protection de la nature en forêt – V104/2
- Traitement de données spatiales (p. ex. système d'information géographique) – V104/3
- Dangers naturels – V104/4
- Planification forestière et gestion des forêts – V104/5

Les bases élaborées par ces groupes de travail sont publiées comme annexes séparées à la RPH 104 (V104/2-5). Les tableaux seront au besoin périodiquement adaptés aux nouvelles connaissances. La CH 104 accepte volontiers toutes les suggestions et propositions de complément.

Objectifs

Le présent document fournit des éléments facilitant la formulation d'offres et de mandats. Il ne s'agit ni de descriptions de prestations libellées dans le détail ni de méthodes de calcul des honoraires, mais d'une liste de points qui paraissent importants pour la description de prestations ou pour la présentation d'une offre. Les bases des honoraires et les autres principes généraux sont fixés dans la RPH 104. Les procédures d'adjudication sont réglées par les législations fédérale et cantonales correspondantes et ne sont pas abordées ici.

L'utilisation des éléments

Chaque produit a été décomposé en éléments pour lesquels les tâches possibles, les principaux paramètres et les résultats possibles ont été décrits en style télégraphique. L'énumération ne prétend pas être exhaustive et l'ordre des différents éléments peut varier en fonction du mandat.

Chaque élément peut être repris et formulé en fonction du mandat, en vue d'élaborer un catalogue de prestations détaillé. En pratique, il s'avère souvent que l'on cherche à réaliser des économies au mauvais endroit lorsque l'on élabore le catalogue de prestations. Nous recommandons de décrire le mandat aussi précisément que possible. On mentionnera par exemple les résultats intermédiaires attendus, les délais, le nombre et la forme des documents à fournir, les règles concernant les indemnités, les critères d'adjudication, etc.

Actuellement, beaucoup de projets de protection de la nature en forêt revêtent encore un caractère de projet pilote. Il est d'autant plus important de définir le mandat aussi précisément que possible, y compris les incertitudes éventuelles, mais en particulier de définir de manière détaillée le produit final. Il faut tenir compte, lors de l'appel d'offres, des éventuelles corrections en cours de projet.

Pluridisciplinarité

Les travaux dans le domaine de la protection de la nature en forêt concernent les disciplines les plus diverses. Il existe différentes aides pratiques (p. ex.: Projekte erfolgreich abwickeln, Arbeitshilfen für den Natur- und Landschaftsschutz. Éditeur: Fachstellen Naturschutz der Kantone Aargau und Zürich, BUWAL. Diffusion: RegioPrint Buchs/SG).

Approuvé pour une phase de consultation prolongée par décision de la Commission centrale pour les normes (CCN) de la SIA le 18 février 1999.

Au nom du Comité central

Le président: K. Aellen

Le secrétaire général: E. Mosimann

Membres de la Commission des honoraires SIA 104 pour les ingénieurs forestiers:

Président:	B. Philipona, ing. forestier dipl. EPF/SIA	Planfayon
Membres:	K. Bleiker, ing. forestier dipl. EPF/SIA	Oberhelfenschwil
	O. Schneider, ing. forestier dipl. EPF/SIA	Corcelles NE
	E. Städler, ing. forestier dipl. EPF/SIA	Aarau
	S. Walther, ing. forestier dipl. EPF/SIA	Brig

1^{er} tirage septembre 1999

Éditeur

Société suisse des ingénieurs et des architectes

Case postale, 8039 Zurich

Copyright © 1999 by SIA

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateur et de traduction sont réservés.